



Le maire de **Boujan-sur-Libron** assure que les spectacles taurins organisés dans sa commune ne coûtent pas un euro aux contribuables.

Cette surprenante affirmation gagnerait en crédibilité si la mairie de Boujan rendait publics les comptes de ces spectacles...

En effet, que coûte l'achat des taureaux notamment quand c'est la mairie qui les achète ? Que coûtent la cavalerie, les subalternes ou peones (qui ne toréent pas gratis), le bloc chirurgical (rendu obligatoire par le règlement taurin) la publicité, les mesures de sécurité (rendues onéreuses par la menace terroriste) etc ?

Quand de l'argent public est engagé, la transparence financière est une obligation morale et légale.

Mais publier les comptes d'une corrida serait en France une nouveauté sans précédent. Dans le milieu taurin le **secret sur les tractations financières** est une loi d'airain qui ne souffre aucune exception. Même les chroniqueurs taurins les mieux informés, les mieux introduits dans le mundillo ne parviennent jamais à connaître la rémunération des toreros, le prix du bétail brave, le prix de revient total d'une course de taureaux. Il y a quelques années Simon Casas rappelait que l'achat de taureaux à un éleveur et l'embauche de toreros pour un spectacle ne donnent lieu à aucun contrat écrit !!! Les transactions sont purement orales. On se demande comment fait le fisc pour prélever ce qui lui est dû.

Des chiffres, des chiffres !! Les contribuables ont le droit de savoir ce qu'on fait de leur argent.

Le fisc a droit à la transparence.

Pourquoi pratiquer le secret quand on n'a rien d'illégal, rien de honteux, rien d'inavouable à cacher ?

COLBAC (comité de liaison biterrois pour l'abolition de la corrida)

Tél : 04 67 76 28 56 www.colbac.fr